

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 23/09/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de M. HEIM Philippe), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, MME VIGUIE Nawel (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. KROL Alfred, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Héléne, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 23/09/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. HEIM Philippe (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), MME BONNET Céline (Procuration à MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZÉ Émile), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME VIGUIE Nawel), M. COSQUER Cyril.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2024-47 : Servitude consentie pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et leurs entretiens.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales et notamment la suivante :

- Pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée ZM 382

L'office notarial de Rodez sollicite une délibération de la commune afin de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer lesdits actes relatifs à la convention mentionnée ci-dessus ci-annexée.
- **DIT** que les frais d'actes seront à la charge d'ENEDIS.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nadine CONDOMINES MAUREL



Le Maire

Thierry DUFOUR

